



communauté de communes de la  
**presqu'île de crozon**

## COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

### Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2012

#### Personnes présentes

---

##### **Collectivités territoriales et leurs groupements concernés**

M. Moysan, Maire de la commune de Crozon, Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon,  
M. Richard, Maire de la commune de Telgruc, élu communautaire,  
M. Le Guillou, Maire de la commune de Roscanvel, élu communautaire,  
M. Le Menn, élu communautaire,  
Mme Jegaden, élue communautaire,  
Mme Honorat, élue communautaire,  
Mme Brichler, élue communautaire,  
M. Cadiou, mairie de Crozon,  
M. Le Brenn, Directeur communauté de communes de la Presqu'île de Crozon  
Mme Guéguen, communauté de communes de la Presqu'île de Crozon.

##### **Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, association de protection de la nature, scientifiques**

Mme Gay, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,  
M. Le Bloas, FFRP,  
M. Loreau, Centre Nautique Crozon-Morgat,  
M. Briand, Fédération des chasseurs du Finistère / Maison des minéraux,  
M. Le Gall, société de chasse de Crozon et FDC du Finistère / Comité local des pêches  
M. Baraër, société de chasse de Camaret,  
M. Calonnec, Président AAPPMA Crozon,  
M. David, Bretagne Vivante,  
M. Canteri, Parc Naturel Marin d'Iroise,  
Mme Lefeuvre, Parc Naturel Marin d'Iroise,

### **Représentants de l'Etat**

M. Olagnon, Sous-Préfet de Châteaulin,  
Mme Mercier, préfecture du Finistère,  
Mme Lefort, DREAL Bretagne,  
M. Castrec, DDTM,  
M. Lavenir, DDTM 29 / DML/ PAM Brest,  
Mme Leclerc, DDCS du Finistère,  
M. Jestin, ESID Brest,  
M. Boudaud, CECLANT/ SSE/ ENV,  
M. Raillard, CECLANT/ SSE/ ENV,  
M. Pape, C.P.E.O.M.

### **Personnes excusées**

---

M. Massiot, Président du Conseil Régional  
M. Maille, Président du Conseil Général  
Mme Bontemps, DDTM,  
Mme Servant, Maire de la commune de Camaret, élue communautaire,  
M. Chayé, Club Léo Lagrange Camaret,  
Mme Caroff, Groupe Mammalogique Breton,  
M. Bourdoulous, Parc Naturel Régional d'Armorique,  
M. Yésou, CSRPN.

\*\*\*

## **I/ Désignation de l'opérateur de mise en œuvre et élection du Président de Comité de pilotage.**

La période réglementaire de trois ans pour laquelle la communauté de communes avait été désignée opératrice du site Natura 2000 est arrivée à échéance. Il est donc nécessaire de désigner à nouveau la collectivité en charge de la mise en œuvre du document d'objectifs.

Cette désignation est faite par les représentants des collectivités territoriales et leurs groupements, membres du comité de pilotage.

Etaient présents :

- M. Daniel Moysan, Maire de Crozon
- M. Michel Le Menn, élu communautaire représentant le Président de la communauté de communes.
- M. Richard, Maire de Telgruc.

Etaient excusés :

M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional  
M. Pierre Maille, Président du Conseil Général  
M. Daniel Créoff, Président du PNRA  
M. Patrick Le Guillou, Maire de Roscanvel

La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon est candidate pour être à nouveau opérateur.

Suite au vote, elle est désignée à l'unanimité pour être opérateur de mise en œuvre du site « Presqu'île de Crozon » pour la période allant du 22 avril 2012 au 22 avril 2015.

Daniel Moysan est élu Président du comité de pilotage du site « Presqu'île de Crozon » à l'unanimité et pour la même période.

## **II / Réunion du comité de pilotage**

La réunion débute à 10h15

Daniel Moysan introduit la réunion en annonçant que la communauté de communes de la Presqu'île de Crozon a, à nouveau, été désignée pour être opérateur de mise en œuvre et qu'il est réélu président du comité de pilotage.

M. Moysan laisse ensuite la parole à Ségolène Guéguen, pour la présentation du bilan de mise en œuvre du site natura 2000 en 2011/2012.

La présentation commence par un rappel des objectifs et des enjeux puis un bilan détaillé des actions mises en œuvre. Enfin les perspectives sont présentées pour l'année 2012/2013 (cf. diaporama ci-joint).

***Au cours de la présentation des remarques et commentaires ont été faits :***

Concernant les MAEt, Joël Le Gall précise qu'il trouve dommage que le travail de débroussaillage des parcelles de Lostmarc'h réalisé par le Conservatoire du Littoral en 2009 n'ait pas été entretenu. Il lui est précisé que les agriculteurs en charge de ces parcelles vont assurer le gyrobroyage de celles-ci prochainement.

M. Le Gall déplore aussi que les bénévoles ne puissent plus réaliser de contrat Natura 2000. Mme Le Fort précise que depuis le début de l'année un arrêté préfectoral régional prévoit, notamment pour les particuliers, les associations et les travaux réalisés en régie, un système de contrat par barème afin de simplifier les dossiers et de permettre aux bénévoles de s'investir dans la gestion des sites.

Joël Le Gall pose la question de la gestion de l'Étang de Kerloc'h, qui risque de se fermer si rien n'est fait. Isabelle Gay du Conservatoire du Littoral répond qu'un dossier planifiant la gestion de l'étang a fait l'objet d'une démarche de demande d'autorisation mais risque d'être refusé pour des raisons d'incompatibilité réglementaire avec la protection des cours d'eau et en particulier la circulation des anguilles.

Joël Le Gall précise aussi qu'il a noté un développement très impressionnant des ragondins dans l'étang. Il pose la question du piégeage.

Au sujet du contrat Natura 2000 pour la gestion du Liparis de Loesel, Michel David souhaite préciser que le travail réalisé par l'entreprise retenue pour ce chantier n'est pas vraiment satisfaisant. L'arrachage des joncs et des marisques dans la zone centrale n'a pas été fait manuellement mais mécaniquement sur certaines zones.

Ségolène Guéguen reconnaît que l'entreprise n'y a pas été de main morte mais précise que ce genre de perturbation n'est pas négatif pour le Liparis de Loesel. Michel David est d'accord mais aurait souhaité que le sable soit laissé sur place.

Michel David précise aussi qu'il serait bien que le stationnement de Porz Naye à Camaret soit interdit aux camping-cars.

Au sujet des actions bénévoles et du nettoyage des plages, Thierry Canteri rappelle que le PNMI propose aux communes de réaliser le nettoyage des plages suivant un protocole précis et de bénéficier d'une subvention pour cette action.

Didier Cadiou répond que pour la mairie de Crozon, le protocole semble trop contraignant et limite trop les dates de collectes.

Au sujet des évaluations d'incidences et de Brest 2012, M. Le Sous-Préfet précise que dans l'ensemble un bon travail a été réalisé et que chaque édition permet des améliorations, même si l'écart temps de 4 ans est difficile pour garder en mémoire les préconisations.

Malgré quelques points à améliorer (survol des Tas de Pois, mouillage sur les herbiers de Zostères...) il y a surtout des échos positifs autour de l'événement.

La Sous-Préfecture attend à présent le bilan proposé par les organisateurs.

Michel David précise que lors de la parade le 19 juillet, les campings-cars avaient envahi le parking de la pointe de Pen Hir, constituant une atteinte aux paysages. Il propose que l'accès au stationnement soit fermé la veille.

Daniel Moysan explique que pour Crozon, des agents sont mobilisés la nuit afin d'éviter ce genre de problème mais précise que ce n'est pas évident à mettre en place en fonction des moyens humains des communes.

Au sujet de la charte proposée par le PNMI pour les événements nautiques de faible importance, Didier Cadiou demande à ce que les communes soient intégrées à la réflexion étant donné que ce sont elles qui autorisent ce genre d'événement.

Benoît Lavenir précise que pour tout ce qui concerne l'instruction des événements soumis à évaluations d'incidences, ce sont les DDTM qui sont les services instructeurs.

Didier Cadiou répond qu'il serait tout de même intéressant que les communes soient impliquées dans ces démarches.

Au sujet des animations réalisées pour sensibiliser le public à la protection des espaces naturels, Luc Briand souhaite préciser que la Maison des minéraux propose des sorties nature qui remplissent tout à fait ce rôle et qu'il pourrait être intéressant qu'un lien existe entre Natura 2000 et la Maison des minéraux dans ce cadre.

Concernant la création de l'association des chargés de mission Natura 2000, Murielle-Anne Le Fort précise que cette association est déjà connue au niveau national et au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

A l'issue de cette présentation, M. Moysan remercie les participants.

### ➤ Clôture de la réunion

<p><b>Document en annexe :</b> - Diaporama bilan et perspectives</p>
--